



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2022-180

PUBLIÉ LE 2 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

PREFECTURE / Projets structurants

971-2022-09-01-00003 - Arrêté modificatif 4 arrêté mettant fin exercice
competences du SIAEAG (3 pages)

Page 3

PREFECTURE

971-2022-09-01-00003

Arreté modificatif 4 arrêté mettant fin exercice
competences du SIAEAG



Arrêté n° 4 du 1^{er} septembre 2022 modifiant l'arrêté n° 971-2021-09-29-00007

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
Représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,

- Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment, ses articles L. 211-25-1, L. 5211-26 et L. 5212-33,
- Vu** la loi n° 2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe,
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- Vu** le décret du Président de la République du 22 juillet 2020 portant nomination de M. Alexandre ROCHATTE, préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
- Vu** l'arrêté du 26 août 2021 fixant les statuts du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe,
- Vu** la nouvelle liste des personnels maintenus au sein du syndicat pour les besoins de sa liquidation transmise par mail le 31 08 2022 suite à la demande du président ;

Considérant les modifications demandées par le président du SIAEAG par mèl sus-visé ;

Sur proposition du secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

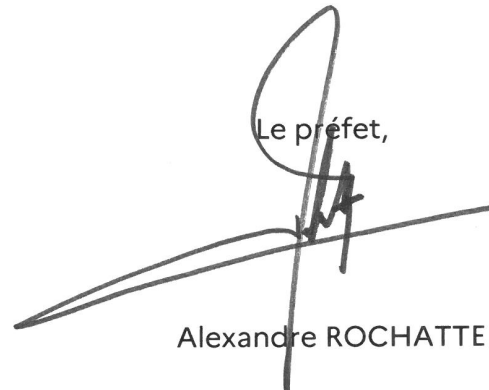
Article 1^{er} – La liste des personnels annexée au présent arrêté est modifiée.

Le reste est sans changement.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Pointe-à-Pitre et le directeur régional des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Basse-Terre, le 01/09/2022

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long horizontal stroke extending to the left, with a vertical line crossing it.

Alexandre ROCHATTE

ANNEXE SUR LE PERSONNEL

- Personnel maintenu au SIAEAG durant les travaux de liquidation

NOM	PRÉNOM	GRADE/Fonction
BAGE	Laëticia	Adjoint administratif principal 2 ^e classe, agent comptable
CALPAS	Nicolas	Cadre, groupe 6 niveau B, responsable des ressources humaines des agents de droit privé
CALVAIRE	Joëlle	Rédacteur principal 1 ^{re} classe, adjointe à la direction des affaires générales
GENE-PHERON	Magguy	Rédacteur territorial, gestionnaire budgétaire et comptable
MINATCHY	Caroline	Adjoint administratif principal 2 ^e classe, assistante service de la commande publique
RIVAL	Ketty	Agent de maîtrise
VIRANIN	Lisette	Assistante administration 2 ^e échelon, responsable agence professionnelle et collectivités